

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE

Vente du jeudi 11 décembre 2025 à 11:00

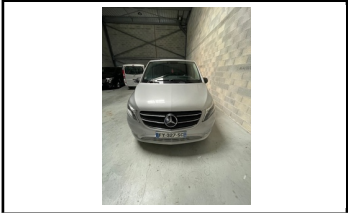
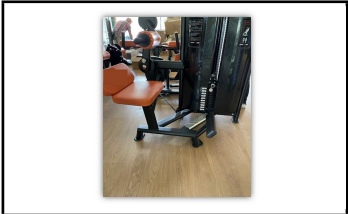
Lieu : GROUPE IBC QUARTIER GIROPEY 04700 LURS

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

**Les visites se feront à Lurs le Mercredi 10 Décembre 2025 de 14 à 17 heures
et le matin de la vente sur site de 09 à 11 heures.**

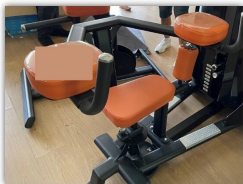
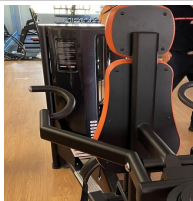
N° Lot	J	Description	
1		Un véhicule de marque CADILLAC Eldorado immatriculé 819 BQC 06 le 01/01/1972 Cabriolet 47 CV Essence Elle affiche 70690 Miles Véhicule de collection 8.2 cylindrée Moteur V8 Peinture et intérieur neuf. Capote neuve En état de marche. Original de la carte grise et 1 clé. Pas de CT	
2		Un véhicule de marque Ford modèle Thunderbird immatriculé PH-64-WSA le 01/06/1964 Essence 68.668 Miles Véhicule immatriculé en Roumanie à passer en carte grise de collection française. Peinture neuve. Véhicule en très bon état. Pas de CT	
3		Un véhicule CITROEN AMI 8 immatriculé 911 DLW 75 Le 14/06/1976 6 CV 67107 KMS Moteur GS très rare Moteur 4 cylindres à air Intérieur en parfait état Sortie de grange très saine. A remettre en route. Original de la carte grise et 1 clé. Pas de CT.	

N° Lot	J	Description	
4		Un véhicule Citroen Traction 11 B immatriculé 134 BFX 67 le 01/01/1954 11 CV Essence 86697 kms En état de marche apres mise en charge de la batterie Original de la carte grise et 1 clé Pas de CT	
5		Un véhicule Citroen Traction 11 BL immatriculé 106 JC 04 en 1953 11 CV Essence 13717 kilometres au compteur .Batterie à mettre en charge pour demarrage. Original de la carte grise et 1 clé Pas de CT	
6		Un vehicule Citroen Traction 15/6 Année 1952 Véhicule leger Energie essence Véhicule tres sain à restaurer et à immatriculer en collection sans carte griseComplet (sorti de grange) Modele rare 6 cylindres Pas de grosse corrosion	
7		Un camion SAVIEM TP 3 BENNE immatriculé GD-562-KP le 01/01/1981 12 CV Essence 217000 kms Véhicule 4x4 Bache en bon état Pneus corrects Equipé d'une culasse revalorisée fonctionnant au sans plomb 95 Original de la carte grise 1 clé Pas de CT	
8		Un vehicule Corvette C3 immatriculé EL-076-PK le 01/01/1981 33 CV Essence Compteur en miles 75 569 miles Véhicule avec carte grise collection française, moteur V8 neuf, fonctionne parfaitement. Pas de TVA recuperable	
9		Un vehicule Citroen AC4 immatriculé 324 MS 45 de 1931 Energie ; Essence 9 CV Vehicule avec sa carte grise d'origine française Fonctionnante mais à reviser avant remise en service	

N° Lot	J	Description	
10		Un véhicule Renault Fregate dimmatriculé HE-166-DP le 01/01/1955 Énergie Essence 11 CV 46800 kms Véhicule de collection avec sa carte grise française A remettre en marche et en très bon état	
11		Un véhicule Ford Vedette immatriculé 47 L 04 le 03/02/1953 Energie : essence 12 CV 42656 kms Moteur V8 lateral Véhicule immatriculé français . Véhicule sain à remettre en route Original de la carte grise	
12		Un véhicule FORD T . T immatriculé 759 X 13 de 1926 Original de la carte grise Essence 14 CV Véhicule de collection à remettre en route , complet et fonctionnant	
13		Un véhicule Mercedes VITO immatriculé FY-327-SC LE 21/04/2021. Original de la carte grise au nom de BPCE Lease 1 clé. Boîte automatique 116513 kms 7 cv diesel. Carte grise en tant que fourgon funéraire 5 places Caisson mortuaire non réfrigéré. Chocs en bas de caisse	
14		Machine pour abdominaux Marque : MULTIFORM Modèle : Abdominaux Haut Description : Permet le travail des abdominaux en position haute	

N° Lot	J	Description	
15		Un véhicule Peugeot 607 V6 TD immatriculé BE-273-BC de 2005 13 CV Diesel Kilométrage : 164000 Véhicule en très bon état, intérieur cuir, GPS, clim, boite automatique, moteur V6 turbo diesel (pare choc arrière endommagé). 1 clé Pas de CT Original de la carte grise Pas de TVA récupérable	
16		Un véhicule Mercedes CLA immatriculé GB-298-KX de 2018 Énergie: Diesel Kilométrage: 126000 Puissance: 9 CV Véhicule en excellent état, boite automatique, toutes options . Pas de TVA récupérable Original de la carte grise 1 clé Pas de contrôle technique	
17		Une moto YAMAHA 1200 VMAX Série Limitée Carbone immatriculée DY -447-RJ en 2000. 11 CV Essence 49.000 KMS Véhicule en parfait état à remettre en route. Pas de TVA récupérable Original de la carte grise et 1 clé	
18		Une moto BMW 100 RS immatriculée 4067 MA 04 Energie : Essence Moto BMW 100 RS, très rare, 1000cm3. Véhicule à remettre en route mais fonctionne parfaitement. Duplicata de carte grise en cours d'obtention Pas de CT Pas de TVA récupérable 1 clé	
19		Une moto BMW K 1200LT Immatriculée DN-821-PT en 2001. 11 CV Essence Kilométrage : 45213 Véhicule en bon état, idéale pour les longs trajets A remettre en route. Original de la carte grise et 1 clé	

N° Lot	J	Description	
20		Une moto Honda 1000 CBF immatriculée CS-251-CP en 2008 Énergie: Essence Puissance : 9CV Kilométrage:_53200 Véhicules en bon état, avec top case à remettre en route. Pas de TVA récupérable Original de la carte grise et 1 clé	
20bis		Une batteuse Deering de 1920 Ancêtre de la moissonneuse batteuse Modèle rare pour les collectionneurs Tracteur en très bon état de fonctionnement	
20TER		Tracteur de marque Farmall A de 1949 immatriculé 477 HH 47 Energie Essence 11 CV	
21		Niveleuse F85 FAUN FRISCH Modèle : F85 Numéro de série : 41906 Moteur : 5 cylindres Deutz (démarré au quart de tour), très bon état général. Équipement : Lame avant, lame centrale, scarificateur Matériel de plus de 25 ans	
22		Une presse SUPERTINO SR 712 PLUS Mise en service le 20/12/2018 modèle 2019 <u>Balles réalisées</u> : 28000 <u>Immatriculation</u> : FC-021-QW Double essieux, haute densité 70x120, largeur de Pick up :2.20m, relevage hydraulique, boîtier de gestion, écran camera Presse totalisant très peu de balles en excellent état, très peu servie. Original de la carte grise	

N° Lot	J	Description	
23		Machine rotation torse Marque : Multiform Description : Machine de gamme professionnelle qui permet, en position assise, de travailler les obliques. On appelle aussi cette machine torso rotation machine ou twist machine. Etat Neuf	
24		Dips Machine de marque : MULTIFORM Description : Développement des triceps avec plateau anti dérapant. . Finition BLACK EDITION : structure noire	
25		Machine de vis à vis de marque : MULTIFORM Modèle : Vis-à-vis Description : Machine de tirage pour muscler le haut du corps.	
26		Machine extension de hanches de marque : MULTIFORM Modèle : Extension de hanche Description : Travail des hanches Cette machine est équipée d'un appui jambier ajustable afin de s'adapter aux différentes morphologies et pratiques, tout en garantissant un confort optimal durant l'utilisation.	
27		Machine Ischio assis de marque : Multiform Modèle : Ischios assis Description : En position assise, dos bien calé, de travailler les ischios jambiers avec des exercices de flexion de jambes.	

N° Lot	J	Description
28		Mini trampoline (5 exemplaires disponibles) - Toile polyamide, - tension par ressorts pour un usage intensif, - cadre inoxydable monté sur 6 pieds, - mousse de protection sur tout le pourtour. Poids max utilisateur : 100 kg



N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'enchérir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre d **Aix Mirabeau Encheres en cas de vente volontaire ou a SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL EN VENTE JUDICIAIRE** ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SCP soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononce du mot "**Adjugé**", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 14.28% T.T.C sur une vente judiciaire, ces frais seront de 20 % TTC sur une vente volontaire. correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en euros

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accréditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIV LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désenparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur,

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union

Européenne : Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne : Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne : L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai de 30 jours à compter de la vente pour adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

La sortie du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'oeuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.